N°. CIV.



GAZETTE DE VARSOVIE

DU SAMEDI 29. DECEMBRE.

De Rome, le 5. Decembre.



Lundi 26. du mois dernier Mr. l'Abbé Comte *Krasicki*, a remis entre les mains de Sa Sainteté de riches presens, envoyés de la part du nouvel Evéque de *Cracovie*, dont Sa Sainteté parut être très-satisfaite. Ils consistoient en un Crucifix d'or superbement travaillé enrihi de diamans & de Rubis, avec une Horloge au Piedestal. Les Cardinaux *Rezzonico*, Neveu du Pape *Torregiani*, Secretaire d'Etat, *Albani*, Protecteur de la Nation *Polonoise*, & d'autres personnes distinguées de notre Cour en ont aussi reçu de magnifiques presens.

Jeudi 29. Novembre dernier on fit avec beaucoup de pompe dans l'Eglise des SS. *Vincent* & *Anastase* les obseques solennelles du Procurateur *Rezzonico*, frere de Sa Sainteté.

L'Ambassadeur de *Venise* s'étoit quelques jours auparavant rendu à l'audience de Sa Sainteté, pour lui remettre les Lettres de Condoléance du Senat.

On a fait aussi avec une égale Magnificence les obseques du feu Roi Catholique dans l'Eglise Nationale de S. *Jacques* d'*Espagne* & tout le Sacré Collège y a assisté.

On mande de *Naples*, que la Régence établie par le Roi d'*Espagne*, travaille à un plan d'œconomie, & qu'en conséquence elle a déjà reformé plusieurs depenses inutiles; elle a aussi fait beaucoup de provisions de vivres, dont on craignoit de manquer ici, & a dissipé par cette précaution la crainte, ou le peuple parroissoit être à cet égard,

De Verſailles, le 6. Decembre.

Le 1. de ce mois Madame Infante eut un violent accès de fievre. Elle fut ſaignée du pied pendant la nuit. On réitera la ſaignée le Dimanche au matin; ſur le ſoir la petite vérole ſe déclara & depuis ce tems l'éruption a été très-abondante. Madame Infante ayant deſiré de recevoir les Sacremens, il lui furent adminiſtrés le 3. au matin.

Le 6. Madame Infante, Ducheſſe de *Parme*, mourut ici vèrs les trois heures & demie après-midi. Cette Princeſſe, qui ſe nommoit *Louiſe-Eliſabeth*, étoit âgée de trente deux ans, trois mois & vingt-deux jours. Son affabilité, ſon humeur bienfaiſante, & toutes les vertus qui formoient ſon caractere, la font univerſellement regretter. Leurs Majeſtés & la Famille Royale ſont dans la plus grande affliction; la Cour & la Ville partagent leur juſte douleur. Cette Princeſſe avoit été mariée le 26. Aout 1739. à Don *Philippe*, Infant d'*Eſpagne*, Duc de *Parme*, de *Plaiſance* & de *Guaſtalle*. Elle a eu de ce mariage *Ferdinand-Marie-Louis*, Prince Héréditaire de *Parme*, né le 20. Janvier 1751. *Marie-Eliſabeth-Louiſe-Antoinette*, née le 31. Decembre 1741., & *Louiſe-Marie-Thereſſe* née 9. Decembre 1751.

De Paris, le 8. Decembre.

Le Roi par arrêt de ſon Conſeil du 29. Juin dernier, ayant ordonné, que l'article dix-ſeptieme de ſon ordonnance du 16. Mars 1720., concernant les Inſpecteurs Généraux des Marêchauſſées de ſon Royaume, ſeroit exécuté: Sa Majeſté vient de nommer en conſéquence cinq grands Prevôts, pour en remplir les fonctions. Ce ſont les Sieurs *Hanelle*, Grand Prevôt de la Connétablie & de la Généralité de *Paris*; de *Combon*, Grand Prevôt de la *Haute-Normandie*; de *Maòli*, Grand Prevôt du *Lyonnois*; de *Laurens*, Grand Prevôt de *Provence*; & *Ferrand*, Grand Prevôt des trois Evêchés, tous Chevaliers de l'Ordre Royal & Militaire de Saint *Louis*.

Les Chevaliers de l'Ordre de Saint *Michel* firent célébrer le 3. de ce mois, comme c'eſt leur uſage de le faire chaque année, le prémier Lundi de l'Avent, un Service ſolemnel pour les Chevaliers de cet ordre décédés. Enſuite, ils tinrent Chapitre dans leur Salle d'Aſſemblée. Le Comte de *Baſchi*, Chevalier des Ordres du Roi, Conſeiller d'Etat d'Epée, & ci-devant ſon Ambaſſadeur auprès du Roi de *Portugal*, y préſida pour Sa Majeſté.

Jacques-Hippolite *Mazarini-Mancini*, Marquis de *Mancini*, ancien Colonel d'Infanterie, frere du Duc de *Nevers*, mourut en cette Ville le 25 du mois dernier, dans la ſoixante-dixieme année de ſon âge.

La garniſon de *Münſter* a capitulé le 21. du mois dernier. Elle a obtenu les honneurs de la guerre. Les Ennemis ont donné toutes ſortes de marques de conſidération aux Troupes qui la compoſent, ainſi qu'au Marquis de *Gayon*, Marêchal de Camp, qui la commande, & au Sieur de *Beiſalaireau*, Lieutenant de Roi de la Ville. La Garniſon eſt arrivée à *Weſel* le 26.

Le Marquis d'*Armentieres* eſt arrivé à *Weſel* le 24. Il a cantonné ſes Troupes ſur les bords du *Rhin*.

De Londres, le 30. Novembre.

Le 27. de ce mois, les *Communes* approuverent les Réſolutions, priſes le jour précédent, au ſujet des Troupes Nationales & Auxiliaires: Après-quoi Elles firent la prémière lecture d'un Bil pour *impoſer une Taxe de 4. Chelins par Livre Sserling ſur les Terres.*

Le 28. on lut pour la première fois un Bil, pour *punir les Soldats Mutins & les Déserteurs;* Et la Chambre en Committé sur le *Subside* résolut d'accorder.

230296. Liv. Sterling, 4. Chelins, 6. Soûs, pour *les depenses du Bureau d'Artillerie, service de terre, pendant l'année 1760.*

280563. Liv. Sterling, 16. Chelins, 11. Soûs, pour *subvenir aux depenses extraordinaires du même Département pour l'année expirante 1759. auxquelles le Parlement n'avoit point encore pourvu.*

10000. Liv. Sterling, pour l'*Hôpital à* Gosport *destiné à l'entretien des Matelots malades, blessés, ou surannés dans le service.*

10000. Liv. Sterling, pour *l'entretien de l'Hôpital à* Plimouth, *destiné au même usage.*

10000. Liv. Sterling, pour *aider à l'entretien de celui de* Greenwich, *destiné au-même usage pendant l'année 1760.*

8000. Liv. Sterling, pour *être appropriées au paîement des dépenses pour acquerir des Terres, pour bâtir des Chantiers pour la Constructions & le radoub des Vaisseaux du Roi, & pour établir des Arsenaux & des Magazins à* Hallifax *pendant l'année 1760.*

232629. Liv. Sterling, 5. Chelins, 4. Soûs, pour *l'ordinaire de la Marine, pendant l'année 1760.*

La Chambre en Commité approuva ensuite le Bil, pour *faire exécuter les Loix concernant la Milice.*

Le 29. les deux Chambres, ainsi que toute la Nation, assistèrent aux Actions de Graces à Dieu, indiquées dans toutes les Eglises du Royaume, à l'occasion des succès, que les armes du Roi ont remportés sur ses Ennemis dans le cours de cette année. A une heure après-midi, on fit une décharge du Canon de la *Tour* & du *Parc*; Et le soir, il y eut des Réjouïssances publiques à cette occasion.

On apprit le 29. vèrs minuit par un exprès de l'Amiral *Hawke*, qu'il y avoit eu le 20. de ce mois un combat naval entre la Flotte aux ordres de cet Amiral & celle aux ordres de M. de *Conflans*, dans lequel les *François* ont fait une perte considérable. Cette importante nouvelle nous a été annoncée par le Canon de la Tour & du parc.

Un autre Exprès du Chef d'Escadre *Boys* a apporté l'avis qu'il n'étoit plus qu'à quelques lieuës de M. *Thurôt* à la hauteur de *Buchaness* sur la Côte du *Nord-Est* d'*Ecosse* : de sorte que l'on attend aussi de ce côté-là des nouvelles importantes.

Le Roi a disposé du Gouvernement de la *Jamaique* en faveur de M. G. H. *Littleton* ci-devant Gouverneur de la *Caroline Meridionale*. Ce dernier Gouvernement a été donné à M. T. *Pownal*, & celui de la Province *Messachuset* qu'il avoit, a été conferé a M. F. *Bernard*, auquel M. T. *Bonne* succéde dans l'emploi de Capitaine Général de la *Nouvelle Jersey*, M. *Bull* remplit de son côté le poste de Lieutenant-Gouverneur de la *Caroline Meridionale*. S. M. a aussi nommé le Comte de *Kinnoul* son Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiaire auprès du Roi de *Portugal*.

On assûre que le Roi va donner au Lord *Lignonier* une pension considérable & que ce Général se demettra ensuite de son employ de Généralissime des Armées, lequel sera rendu au Duc de *Cumberland* avec tous les autres employs, dont S. A. R. étoit révêtuë, & dont Elle s'est demise en 1757.

Nos papiers publics sont remplis de differentes projets pour un nouvel emprunt: mais ce ne sont que des plans va-

gues, qui ne sont point révetus de l'autorité de la Cour, il est néanmoins certain qu'on sera obligé de recourir à ce moyen pour lever l'argent immense dont on a besoin malgré tous nos succès.

De Hambourg, le 5. Decembre.

„On a vu avec une extrême surprise „dans des papiers publics, que dans l'a„ction navale qu'il vient d'y avoir à la „hauteur de *Belle-Isle* entre la Flotte „*Françoise* forte de vingt & un Vais„seaux, commandée par Mr. le Marê„chal de *Conflans*, & les forces réunies des „*Anglois*, que la Flotte *Françoise* avoit „été battue; qu'elle avoit eu 6. Vais„seaux coulés à fond, & que sa perte „montoit à 14. ou 17. Vaisseaux. On „peut assûrer avec certitude, que rien „n'est plus destitué de toute verité à „tous égards. Il s'en faut bien que ce „soit une affaire generale, decidée & „decisive. L'arriere-Garde de Mr. le „Marêchal de *Conflans* est presque la „seule partie de son Armée qui ait com„battu, & le mauvais tems, la nuit & „le vent forcé qu'il faisoit, ont separé „les deux Flottes combattantes. Dix „Vaisseaux de celle des *François* sont ar„rivés à *Rochefort* en très bon état, sept se trouvent dans la Rivière de *Vilaine* „poussés par le mauvais tems. Le Soleil „Roïal, que montoit Mr. de *Conflans* & „un autre, ont échoué à la Côte de *Bre„tagne*. Le *Thesée* a été submergé pen„dant le combat, non pas par les *Anglois*, „mais parceque en voulant revirer de „bord, on a manqué à fermer les sabords „sur lesquels il panchoit pour cette opé„ration. La mer étoit si grosse, qu'il n'a „pas pu se relever & a éte englouti. On „ignore le sort du vingt & unieme Vais„seau. Voilà l'état exact des choses. Ce „calcul differe cependant bien essentiel„lement de celui qui a paru dans la Ga„zette d'*Altena*, qui d'un Vaisseau dont „on ignore le sort, de deux d'échoués „& d'un de submergé en crée 17. de per„dus pour la *France*.

„On a aussi fais remporter à Mr. le „Prince *Ferdinand* un avantage très con„sidérable sur Mr. le Duc de *Broglie*, „qui n'existe que dans l'imagination, & „qui n'a d'autre source qu'une partialité, „qui revolte tout homme sensé.

„On ignore encore la perte des *Anglois* „qui ont aussi eu plusieurs Vaisseaux „coulés à fond. On attend incessam„ment des détails à ce sujet.

Suivant les nouvelles des rives de la *Vistule* les Troupes légères de l'Armée *Russe* continuënt malgré les mouvemens retrogrades de cette Armée de faire des incursions dans la *Pomeranie-Citerieure* & un de leurs partis a denièrement enlevé du côté de *Stolpe* un Chariot de Poste chargé de 20. mille Ecus.

Les dernières Lettres de la *Pomeranie* portent que les *Suédois* avoient fait le 1. de ce mois un Détachement de leurs Troupes, pour aller occuper le Poste de *Malchin*, afin de disputer par ce moyen aux *Prussiens* l'entrée dans le Pays de *Strelitz* au cas qu'ils cherchassent à y pénétrer. Ce Détachement est arrivé à *Malchin* le 2.

Les mêmes Lettres ajoûtent que suivant les apparences le Général de *Manteuffel* avoit reçu ordre de marcher en *Saxe* en toute diligence avec tout le Corps de Troupes qu'il commande, il étoit cependant encore à *Crien* à peu de distance de *Pussewalck* au départ de ces Lettres, & d'autres avis bornent simplement à quelques Régimens les Troupes qu'il doit faire marcher en *Saxe*, tandis qu'il demeurera dans sa position avec le reste du Corps à ses ordres.

N°. CIV.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VARSOVIE

DU 29. DECEMBRE 1759.

De Francfort le 11. Decembre.

On mande de *Wetzlaer* que M. de la *Salle*, Commiſſaire de la part du Roi T. C. & M. de *Griesbach*, Auditeur Général des Troupes Alliées, ont terminé la negociation qu'ils avoient entamée, & qui avoit pour objet la ſûreté de cette ville, ſiége du Tribunal ſuprême de l'Empire.

Ces deux Commiſſaires ſont en conſéquence convenus des Points ſuivants leſquels ont été ratifiés de part & d'autre par les Généraux Commandans les Armées.

1. S. A. le Grand Juge, „ Meſſieurs les Preſidents Aſſeſſeurs & autres ap-„partenant, à la Chambre Imperiale jouiront pendant tout le Cours de la préſente „guerre de toute liberté & de toute sûreté ſoit dans la Ville, ſoit dans les dehors, „ſoit dans tout ſon Territoire qui y appartient, & cela tant à l'égard de leurs per-„ſonnes qu'à l'égard de leurs maiſons, biens & autres effets: la chambre Impériale „donnera à cet effet des Paſſeports particuliers, qui ſeront Signés par S. A. le „Grand Juge, & regardés comme bons & valables par les deux Armées.

„ 2o. Les détachemens des Troupes de *Heſſe-Darmſtadt* qui ſont relevés tous „les mois à *Wetzlaer*, ſont compris dans la franchiſe ci deſſus, à condition ce-„pendant que leur nombre ne ſurpaſſe point le nombre de 150. hommes.

„ 3o. il eſt très expreſſement defendu aux Officiers & Soldats des deux Ar-„mées d'entrer par Troupes dans la Ville, dans quelque occaſion & ſous quelque pré-„texte que ce ſoit, ni pour y prendre poſte, ni pour s'y arrêter, ni même la tra-„verſer, la faculté n'en étant accordée qu'aux ſeuls Commiſſaires des deux Armées „pour les entrevuës qui ſeront néceſſaires, à condition cependant qu'ils ſeront munis „de paſſeports des Généraux commandans & non autrement.

„ 4. le Soldat & toute autre perſonne appartenant aux Armées pourront en-„trer & paſſer librement par la Ville de *Wetzlaer;* mais ce ſera ſans armes, & ils „ſeront obligés d'y tenir bon ordre & de s'y conduire convenablement tant à „l'égard des Habitans qu'entre eux-mêmes, & les Transgreſſeurs ſeront punis „de mort.

„ 5. on ne tirera de part ni d'autre aucune Contribution de la Ville ou du „Territoire de *Wetzlaer*, on s'engage à n'en exiger ni fourrages, ni autres livraiſons „quelconques, ni moins encore des Quartiers & des emplacements pour des Hôpi-„taux ou des Magazins.

Cette Convention a commencé d'avoir lieu dès le lendemain de la ſignature, & les Sauve-Gardes imprimées ont été affichées aux portes & dans les places pu-

bliques de *Wetzlaer* d'abord de la part du Duc de *Broglie*, & ensuite de la part du Prince *Ferdinand* de *Brunswick*.

Suivant les dernieres nouvelles de l'Armée *Françoise* le Duc de *Broglie* a mis les Troupes en Quartiers de Cantonnement dans les environs de *Friedberg*, & ces Quartiers sont disposés de maniere à pouvoir en quelques heures rassembler toute l'Armée & la former en Bataille.

Le Prince *Ferdinand* a de son côté fait cantonner ses Troupes dans les villages des environs de *Giessen*, dont on prétend qu'il a dessein d'entreprendre le siége.

De Ratisbonne le 15. Decembre.

Les nouvelles de *Leipsig* contiennent des recits très affligeans pour les Habitants de cette ville infortunée; le Roi de *Prusse* est inexorable à leur égard; la raison d'impossibilité n'en est point une pour lui; plus de 20. Negociants ont été mis aux arrêts dans le château; quantité d'autres ont évité le même sort en trouvant les moyens de s'évader, & les Magazins les plus riches & les plus fournis sont maintenant fermés: cela n'a point empêché S. M. *Prussienne* de faire publier comme par le passé des patentes, par lesquelles Elle promet toute franchise & toute sûreté aux Commerçans qui voudront fréquenter la prochaine Foire de *Leipzig*; mais on y doute avec fondement qu'elles produisent l'effet qu'on paroit s'être promis en les publiant.

Les mêmes nouvelles ajoûtent que 20. hommes de Troupes *Prussiennes* s'étoient portés à *Halle* sur l'avis qu'on avoit reçû, qu'un Détachement de Troupes I. & R. étoit allé imposer des Contributions à cette Ville; mais que comme il en étoit revenu sur le champ, sans qu'on publiât rien de ce qu'il avoit effectué, on croyoit avec vraisemblance qu'il étoit arrivé trop tard.

On mande encore que S. M. *Prussienne* a ordonne à la Ville de *Leipzig*, de conduire à son Camp de *Willsdruff* toute sorte de subsistances, dont elle a neanmoins promis le payemens.

Les Lettres de *Fulde* marquent que les Alliées se sont de nouveau retirés de ces environs, & qu'ils ont considérablement perdu dans l'affaire qui s'y est dernierement passée, puisqu'on a vû entre autres 12. chariots chargés de leurs morts & qu'on a compté plus de 250. de leurs chevaux tués.

De Vienne le 19. Decembre.

Le Feld-Maréchal Prince de *Deux-Ponts* arriva ici avant-hier de l'Armée combinée de l'Empire, S. A. S. eut ses Audiences de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine, & L. L. M. M. I. & R. lui ont fait l'accueil le plus distingué.

Charles Ferdinand Comte de *Königsegg-Rottenfels-Erps* Chevalier de la *Toison d'Or*, Conseiller intime d'Etat actuel de leurs Majestés I. & R. A. President de la Chambre des Finances, ci-devant Grand-Maitre de feue S. M. l'Imperatrice *Elisabeth* de G. M. &c: est mort en cette ville le 19. de ce mois extrêmement regretté.


